Signature d’une convention entre l’Université Iba Der Thiam de Thiès et la commune de Pire

Un partenariat pour le développement local dans la continuité des œuvres de Khaly Amar FALL et du Professeur Iba Der THIAM

Ce mardi 14 avril 2026 marque un tournant important pour la commune de Pire qui vient d’officialiser son partenariat avec l’Université Iba Der Thiam de Thiès. Ce partenariat vise à renforcer la collaboration entre l’institution académique et la collectivité locale et s’inscrit dans le cadre d’une volonté commune de promouvoir le développement socio-économique de Pire.

La cérémonie de signature s’est déroulée devant la mairie, en présence de plusieurs autorités religieuses, administratives, des conseillers municipaux, ainsi que des acteurs du secteur économique.

Réputée centre d’apprentissage du Coran, Pire a accueilli ses hôtes par un récital du Saint Coran si cher au grand Maître Khary Amar FALL.

Le représentant du Khalife Général de Pire a adressé les félicitations au Maire et au Recteur pour cette initiative. Tous les orateurs ont

magnifié ce partenariat qui porte l'espoir de changer positivement le visage de PIRE dans tous les sens.

De son côté, le Maire de Pire, Monsieur Mamadou NDOYE BANE a exprimé sa satisfaction quant à la signature de cet accord. Il a mis en avant les nombreux avantages que ce partenariat pourrait apporter à la commune, notamment en matière de formation, de recherche et de développement de projets innovants, de la digitalisation des processus administratifs. **« Nous sommes convaincus que cette collaboration permettra d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et de développer des solutions adaptées à nos défis locaux »,** a-t-il affirmé.

Pour le Maire, la volonté de l'UIDT d'accompagner PIRE n'est pas un hasard car le Professeur Iba Der THIAM, parrain de l'Université de Thiès a fait beaucoup d'actions humanitaires en faveur de la ville sainte qui, même après son décès, reçoit l'appui mensuel accordé à la grande mosquée.

Le Recteur de l'Université, Professeur Mamadou Babacar NDIAYE, a souligné l'importance de cette collaboration, mettant en avant le rôle des universités dans le développement des territoires. « Cette convention représente une opportunité pour nos étudiants et nos chercheurs d'apporter leur expertise au service de la communauté. Nous souhaitons que notre Université soit un acteur clé dans le développement local, en travaillant main dans la main avec les collectivités », a déclaré le Recteur. Ce partenariat représente une avancée significative dans la mise en œuvre d'une politique de proximité, « **université foraine »**, favorisant une nouvelle vision entre le monde académique et les acteurs du développement local.

Selon lui, cette démarche est une obligation pour l'UIDT de maintenir le legs de son parrain qui a consacré sa vie entière à promouvoir les valeurs de partage, de solidarité, d'humanisme …

« Sortir de l'université, aller à la base, rencontrer les collectivités, identifier ensemble leurs besoins et essayer d'y apporter une solution est pour nous une manière de rendre hommage au grand homme au cœur d'or, le Professeur Iba Der THIAM ».

Venu présider la cérémonie, le Sous -Préfet de Pambal a affiché sa satisfaction de voir un tel engagement de la part de l'université. Il est convaincu que cette signature de convention est une première étape vers une coopération fructueuse entre l'Université Iba Der Thiam et la commune de Pire car les deux institutions ont en commun le fait d'être des centres de formation de haut

niveau et que aussi bien Khaly Amar FALL, que Professeur Iba Der THIAM ont marqué leur empreinte dans la formation et l'éducation dans ce pays et au-delà.

Comme le veut la tradition sénégalaise, le maire a offert un copieux déjeuner à la délégation, au menu, un « thiébou dieun » digne de Penda MBAYE avec de gros morceaux de « niamby » cultivés à Pire.

Pire : Une ville historique et un Centre d'apprentissage du Coran

- https://drive.google.com/file/d/1BXoWU2gbKFe18A9GfXRcsaLuqzhng5cL/view?usp=sharing

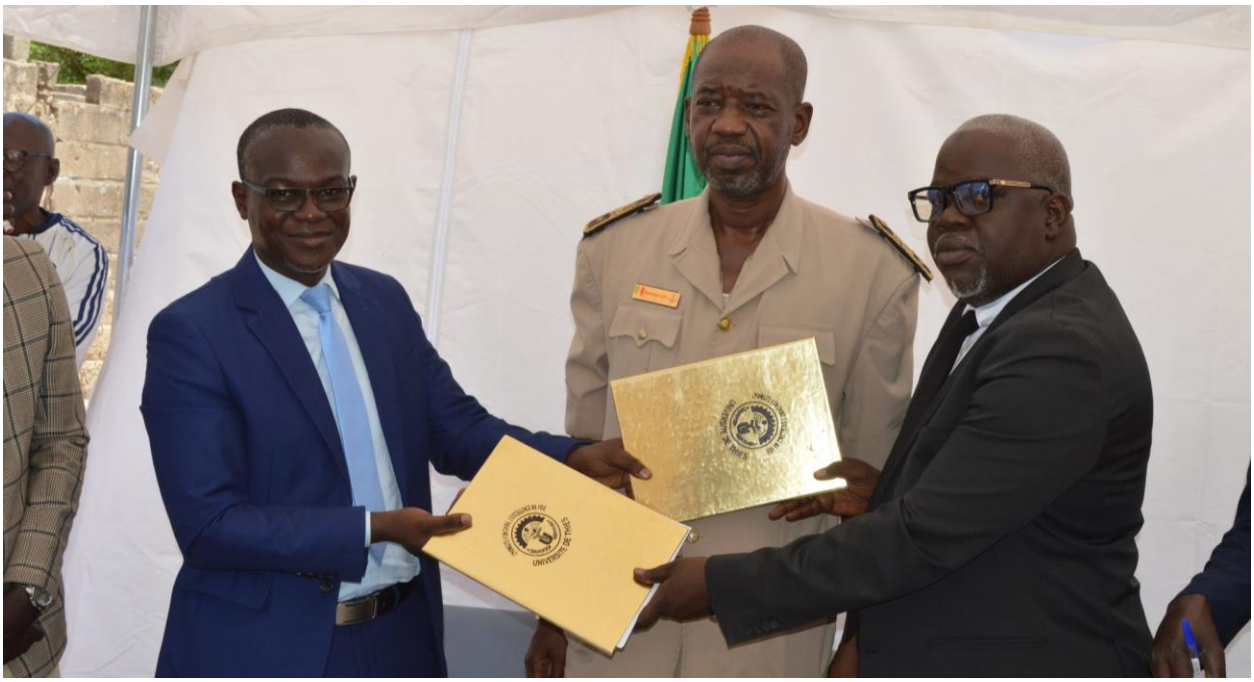

CONVENTION-CADRE DE
COLLABORATION
CONVENTION-CADRE DE
COLLABORATION